

## **Avenant N° 1 pour la classe M3**

### **Emargement & téléphone :**

Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement avant d'aller sur l'eau et après son retour à terre, dans l'heure qui suit son arrivée. Il y indiquera obligatoirement le N° de téléphone portable qu'il aura l'obligation de conserver à bord. La liste sera affichée au bureau de course. Un concurrent qui n'a pas émargé au départ ou au retour de la régata ou émargé en dehors des délais sera, après instruction, disqualifié.

### **Equipement de sécurité**

Chaque membre de l'équipage doit disposer de deux fusées de détresse et chaque équipage a l'obligation de conserver à bord le téléphone portable dans une poche étanche.

### **Clôture**

Pour des raisons de sécurité et de conformité à la loi suisse sur la navigation des eaux intérieures suisses, les voiliers de la classe M3 devront cesser de naviguer après 20h00 le samedi 20 mai 2017 et devront avertir au plus vite le comité de course au numéro :

**077 426 20 54**